

PROGRAMME DÉTAILLÉ
**FORMATION À LA CONDUITE AUTOMOBILE
ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
CATÉGORIE B – FILIÈRE AAC**
CRITÉRE 2.1

Le permis B permet de conduire un véhicule qui est affecté au **transport** de personnes ou de marchandises ; dont le **PTAC** est **inférieur ou égal à 3,5 tonnes** et qui comporte **9 places** assises maximum (conducteur compris).

- **PUBLIC VISÉ**

Candidats au permis de conduire de la catégorie B

- **OBJECTIF PÉDAGOGIQUE**

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de conduire en autonomie en sécurité un véhicule de la catégorie B

- **PRÉ-REQUIS**

- Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis du « groupe léger »
- Être âgé de 15 ans

- **MODALITÉS D'INSCRIPTION**

Afin de proposer une action de formation adaptée aux attentes et besoins du stagiaire, l'auto-école procède à une évaluation préalable déterminant le volume d'heures pratiques

- **LIEU DE LA FORMATION**

35 rue de Corbeil 91360 ÉPINAY SUR ORGE et/ou 6 rue Antoine Rocca 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS

- **RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE**

Vanessa GORE

- **PROFIL DES INTERVENANTS**

Formateurs professionnels diplômés du BEPECASER et/ou du Titre Professionnel ECSR et d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

- **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

Tableau blanc ; Paperboard ; Simulateur ; Tablettes, maquettes... ; 5 voitures dont 2 voitures avec boîte de vitesses automatique.

• MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

L'acquisition des compétences se fait par des évaluations formatives :

- Évaluations des compétences par des mises en situation en toute autonomie durant la formation
- 1 bilan de compétences en fin de formation

• SANCTION DE LA FORMATION

Dès les compétences acquises une attestation de fin de formation initiale est transmise à l'élève

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. Une évaluation préalable sur simulateur d'une durée de **50 minutes**, permettant de définir un **volume de formation**. À la suite de l'évaluation préalable, un **contrat** de formation de **20 heures minimum** (B) et **13 heures minimum** (BEA) est signé sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (catégories non concernées, AM et B1).

2. Formation théorique (Code de la Route). Cours collectifs en salle et sur internet (avec code d'accès) portant sur **6 thèmes** dans le respect du Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne. Tests d'examen sur les différents thèmes développés.

3. Formation pratique. 4 compétences générales sont enseignées À l'issue de la formation pratique, et à tout moment à la demande de l'élève, l'enseignant effectue un **bilan** des compétences acquises par l'élève.

4. Conduite Accompagnée (CA) :

- La CA débute par un **rendez-vous préalable** d'une durée de **2H**, avec la présence d'un **accompagnateur**. Le but de ce rendez-vous est de **conseiller** l'accompagnateur.
- Durée de la CA, **1 an minimum**, au moins 3 000 km à parcourir (la circulation est interdite à l'étranger)
- **2 rendez-vous pédagogiques** obligatoires d'une durée de 3 heures.

Un rendez-vous pédagogique se déroule en 2 parties :

- * Une **séance individuelle** de conduite de 60 minutes
- * Une **séance collective** d'animation en salle de 120 minutes

Plusieurs **thèmes** doivent être obligatoirement traités pendant les 2 rendez-vous pédagogique : Alcool, Vitesse, Fatigue/Vigilance/Médicaments, Assurances. D'autres thèmes sont facultatifs : Intempéries, Conduite sur autoroute, nuit etc. Le choix de ces thèmes est fait en fonction des demandes ou bien de carences constatées par l'enseignant.

La présence d'au moins un **accompagnateur** est obligatoire à chacun de ces rendez-vous. Le 1er rendez-vous est réalisé entre 4 et 6 mois **après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale** et le 2ème doit avoir lieu lorsqu'au moins 3 000 km ont été parcourus en conduite accompagnée.

Un 3ème rendez-vous peut être organisé sur les conseils de l'auto-école ou à la demande de votre accompagnateur ou de vous-même.

CONTENUS DE LA FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE

Thèmes animés par un formateur diplômé

1	La signalisation verticale et horizontale
2	La vitesse et les limitations de vitesse
3	Croiser – Dépasser et être dépassé
4	Les Giratoires et Ronds- points
5	Détecter, Franchir une intersection et Connaître les différents régimes de priorités
6	L'alcool et les Stupéfiants et conduite à risque

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Connaître les règles du Code de la route
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite
- Formuler des risques en fonction de la situation
- Entraînement à l'épreuve du code de la route
- Évaluation en autonomie ; Auto-évaluation ; Examens blanc

FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

COMPÉTENCE 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
4. Démarrer et s'arrêter.
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
6. Utiliser la boîte de vitesses.
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
8. Regarder autour de soi et avertir.
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

COMPÉTENCE 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
3. Adapter l'allure aux situations.
4. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
5. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

COMPÉTENCE 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
2. Croiser, dépasser, être dépassé.
3. Passer des virages et conduire en déclivité.
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files.
8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPÉTENCE 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

1. Suivre un itinéraire de manière autonome.
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.
6. Pratiquer l'éco-conduite.

Chaque sous-compétence est travaillée dans **différents domaines** didactiques :

- **Procédures**
- **Risques**
- **Influences de l'entourage**
- **Pressions sociétales**

Objectifs transversaux travaillés à chaque leçon

1

Contrôler en direct en quittant une place de stationnement

2

Contrôler le rétroviseur intérieur, extérieur et mettre le clignotant avant de tourner

3

Contrôler le rétroviseur intérieur avant de ralentir et/ou freiner